

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

Le 4 septembre 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 29 août 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 23

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERRÉ Christelle,
BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT
Xavier, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique,
GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle,
MARTIN Denis, RENAULT Alexandra, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : CHERBONNIER Noël (pouvoir à MARTIN Denis), GUÉRY
Louis (pouvoir à LECOURT Sylvie), LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine (pouvoir à DELUK
– de BUYSSCHER Véronique), MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany), THIBAUT
Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : ALLARD Mickaël

Absents :

Secrétaire de Séance : DUPUIS Virginie.

DCM N° 2023 – 067 : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal vient de décider de ne plus maintenir Mme Françoise DIARD dans ses fonctions d'adjointe au Maire. Le poste de 3^{ème} adjointe au Maire est maintenant vacant.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire sur ce poste vacant.

Deux conseillères municipales se présentent aux fonctions d'adjointe au Maire :

- Mme Joëlle LETHIELLEUX
- Mme Alexandra RENAULT.

Sous la présidence de M. le Maire, après avoir procédé à la distribution puis au recueil des bulletins de vote, le dépouillement a été effectué par deux assesseurs désignés par le Conseil Municipal (Mme Dany CLÉMOT et M. Christian LEDERNET)

Madame Dany CLÉMOT fait remarquer que 5 bulletins ne comportent que le prénom « Alexandra » et 3 autres bulletins le prénom « Alexandra » suivi de la lettre « R ». Elle pense que ces bulletins devraient être déclarés « nuls ».

Monsieur le Maire proclame les résultats suivants :

- **Nombre de bulletins : 28**
- **Abstentions et nuls : 8** (Absence de la mention du nom sur ces bulletins)
- **Nombre de suffrages exprimés : 20,**
- **Majorité absolue : 11.**

NOM Prénom	SUFFRAGES OBTENUS	
Joëlle LETHIELLEUX	7	Sept
Alexandra RENAULT	13	Treize

.../...

Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20230904-DCM2023-067-DE
Date de télétransmission : 12/09/2023
Date de réception préfecture : 12/09/2023

Madame Alexandra RENAULT recueille plus que la majorité absolue, elle est donc proclamée 3^{ème} adjointe au Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur Roger DE MIEULLE, conseiller municipal, souhaite que la déclaration suivante soit inscrite au procès-verbal : « *Roger DE MIEULLE s'insurge contre l'intention du Maire de comptabiliser des votes à bulletins secrets sur lesquels n'est mentionné qu'un seul prénom. Ils devraient être comptabilisés comme nuls malgré la position de M. DAVY. Après réflexion le Maire donne raison à cette observation* ».

La présente délibération sera déposée en préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Marie CARDOEN

